

- Document d'information –

**Nouveau protocole *Vers le développement minier durable* visant à améliorer le secteur minier canadien
Leadership en mesure de lutte contre les changements climatiques**

Document d'information

Le [protocole sur les changements climatiques](#) de l'Association minière du Canada (AMC) est le plus récent ajout au programme [Vers le développement minier durable^{MD} \(VDMD\)](#) et sera mis en œuvre progressivement au cours des deux prochaines années. La production de rapports publics devrait commencer en 2023. Le nouveau protocole comprend un ensemble d'indicateurs de rendement visant à améliorer la gestion, par le secteur minier, des possibilités et des risques liés au climat, y compris des stratégies d'atténuation et d'adaptation, l'établissement d'objectifs et la production de rapports. Ce protocole relève la barre du rendement de l'industrie en matière de changements climatiques en permettant la mise en œuvre d'une gouvernance d'entreprise rigoureuse, de stratégies d'action climatique et de systèmes de gestion complets sur les sites miniers, ce qui fait en sorte que les entreprises peuvent atteindre leurs objectifs climatiques.

Engagement de l'AMC à agir pour le climat

L'AMC soutient les mesures de lutte contre les changements climatiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris, c'est-à-dire de limiter l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius (par rapport aux niveaux préindustriels), afin d'assurer la sauvegarde de la vie sur notre planète. Le secteur minier canadien, qui fournit les principaux éléments nécessaires à la fabrication de technologies à faibles émissions de carbone, notamment les batteries de voitures électriques, les éoliennes et les panneaux solaires photovoltaïques, occupe une position unique en tant que fournisseur de matériaux nécessaires à un avenir plus vert. Il est important que les substances extraites des mines, essentielles aux technologies nécessaires pour combattre les changements climatiques, proviennent de sources durables.

De concert avec ses membres, l'AMC a publié en 2016 ses [Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques](#), dans lesquels elle appuie la tarification du carbone à grande échelle. Ce document visait à informer le gouvernement du Canada lors de l'élaboration de son [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#). Il présente les éléments principaux d'un régime de tarification du carbone efficace. Idéalement, un tel régime devrait à la fois contribuer à la réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre, protéger les secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux, comme le secteur minier, et tenir compte de la situation unique des régions nordiques et éloignées du Canada.

Le nouveau protocole VDMD sur les changements climatiques en bref

Le nouveau protocole sur les changements climatiques remplace le [protocole VDMD de gestion de l'énergie et des émissions de GES](#), mis à jour pour la dernière fois en 2013. Il fournit un cadre mesurable afin d'aider l'industrie à concrétiser son engagement collectif à l'égard des cibles ambitieuses de l'Accord de Paris. Le protocole et les lignes directrices connexes ont contribué à limiter les répercussions sur l'environnement et à réduire les coûts d'exploitation des sites miniers. Afin d'assurer le respect de normes de rendement toujours plus élevées, et en réponse à la [déclaration consultative sur les changements climatiques](#) de notre Groupe consultatif des communautés d'intérêts, le nouveau protocole positionne l'industrie minière canadienne comme un partenaire de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques.

Le nouveau *protocole VDMD sur les changements climatiques* est un outil qui aide les entreprises à intégrer les enjeux liés aux changements climatiques à leurs activités de manière plus globale. Le protocole comporte trois indicateurs de rendement :

1. Gestion des changements climatiques sociétale
2. Gestion des changements aux installations
3. Objectifs et rapports de rendement des installations

Le *protocole VDMD sur les changements climatiques* comporte de nombreuses améliorations par rapport au *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES*, notamment :

- Des exigences de gestion, de rendement et de production de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES à l'échelle des installations plus strictes établissant une nouvelle norme en matière de pratiques exemplaires.
- Un nouvel indicateur de gestion des changements climatiques à l'échelle de l'entreprise pour aider les sociétés minières à se conformer aux Recommandations du Groupe de travail sur les divulgations financières relatives au climat et à établir des cibles et des mesures ambitieuses conformes aux objectifs de l'Accord de Paris, y compris les engagements liés à la carboneutralité d'ici 2050 (au niveau AAA).
- L'intégration de nouvelles exigences de gestion des risques physiques et de mesures d'adaptation liées au climat à l'échelle des installations.

Le nouveau guide d'adaptation aux changements climatiques de l'AMC en bref

Tous les secteurs de la société doivent s'adapter aux changements climatiques, qu'il s'agisse des infrastructures municipales, du transport, de l'agriculture ou de la foresterie. L'industrie minière ne fait pas exception, et il est important qu'il existe des solutions adaptées à la fois aux environnements dans lesquels les mines mènent leurs activités et aux infrastructures dont dépend l'exploitation minière. Le nouveau *Guide d'adaptation aux changements climatiques pour le secteur minier* de l'AMC fournit des conseils sur les pratiques exemplaires à l'industrie minière afin d'évaluer les changements climatiques potentiels sur les sites miniers, d'évaluer les répercussions potentielles de ces changements sur les activités et les infrastructures minières et d'élaborer des plans pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées.

Financé par la [Plateforme d'adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada](#) et élaboré en collaboration avec Golder Associates et Lorax Environmental Services, ce document fournit des explications sur les pratiques exemplaires et des conseils au secteur minier sur les risques associés aux changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci. Il fournira aux exploitants miniers les outils et les connaissances nécessaires pour mieux planifier l'adaptation aux changements climatiques dans la prise de décisions à toutes les étapes du cycle de vie d'une mine. Par conséquent, les activités minières seront plus résistantes aux changements climatiques et aux manifestations météorologiques extrêmes.

L'initiative VDMD en bref

L'initiative *VDMD* est un programme de développement durable reconnu mondialement, qui aide les sociétés minières à gérer les principaux risques environnementaux et sociaux. L'initiative *VDMD* est la première norme de développement minier durable au monde à exiger des évaluations à l'échelle des établissements, et toutes les sociétés minières membres d'associations ayant adopté cette initiative ont l'obligation d'y adhérer. Elle exige l'évaluation et la validation indépendantes de 30 indicateurs de rendement distincts, précis et rendus publics, portant sur huit aspects essentiels du rendement social et environnemental.

La participation à l'initiative *VDMD* est obligatoire pour tous les établissements des membres de l'AMC au Canada. Bon nombre d'entre eux choisissent également de l'utiliser à l'étranger. Les [Principes directeurs de l'initiative VDMD](#) sont étayés par une suite de protocoles d'évaluation du rendement des sociétés minières, dont

les résultats figurent dans les [rapports d'étape VDMD](#) publiés annuellement. Chaque protocole est constitué d'un ensemble d'indicateurs qui aident les sociétés minières à créer des systèmes de gestion, à évaluer leur rendement et à publier leurs résultats liés aux domaines clés de l'exploitation minière. La liste complète des protocoles VDMD se trouve [ici](#).

Le fait que les mesures sont prises directement aux installations minières constitue un des plus grands atouts de l'initiative VDMD. Ce processus offre aux collectivités locales un véritable aperçu de la façon dont sont exploitées les mines à proximité. Chaque année, les sociétés minières évaluent elles-mêmes leur rendement par rapport aux indicateurs du programme. Pour chaque indicateur, elles s'attribuent une cote alphabétique allant de C et AAA, selon leur rendement. Une explication détaillée du système de vérification de l'initiative VDMD, qui comprend plusieurs niveaux d'assurance, y compris l'auto-évaluation, la vérification externe, une lettre d'assurance du chef de la direction et l'examen après vérification, se trouve [ici](#).

Le succès de l'initiative VDMD a attiré l'attention d'autres pays, surtout en raison de ses normes rigoureuses et de sa capacité à renforcer la confiance des entreprises et de la population à l'égard des activités minières. Depuis sa création, neuf associations minières nationales sur six continents ont adopté l'initiative VDMD pour améliorer le rendement de leur industrie minière. Il est encourageant de constater que l'intérêt pour les normes d'exploitation minière durable croît rapidement. L'initiative VDMD est actuellement mise en œuvre en Finlande, en Norvège, en Espagne, en Argentine, au Brésil, au Botswana, aux Philippines et, plus récemment, en Australie. D'autres associations minières devraient emboîter le pas cette année.

Surveillance externe et contribution multilatérale

L'initiative VDMD est supervisée par le [Groupe consultatif des communautés d'intérêts \(GCCI\)](#), une entité indépendante qui soutient les progrès continus. Le GCCI est un groupe indépendant à intérêts multiples qui supervise l'initiative VDMD et fournit des services-conseils à l'industrie minière canadienne.

En 2016, le GCCI a publié la déclaration [Relever le défi : Déclaration consultative sur les changements climatiques](#), dans laquelle il propose des idées et des actions précises pour aider l'AMC et ses sociétés membres à tirer parti des progrès déjà réalisés en matière de lutte contre les changements climatiques, et orienter les projets en ce qui a trait à la planification, à la gestion et à l'exploitation des mines et aux activités connexes. L'AMC a donné suite à ces recommandations dans sa [réponse](#), qui comprenait des engagements supplémentaires à l'appui de son objectif d'être un partenaire constructif pour soutenir un avenir à faible empreinte carbone et d'envisager les changements climatiques de manière plus globale tout au long de l'initiative VDMD, y compris les évaluations des risques liés au climat et la divulgation de l'information. Le groupe consultatif a joué un rôle clé dès le début de la création du programme et a grandement contribué à la conception du protocole VDMD sur les changements climatiques.

Hyperliens connexes

Pour en savoir plus sur les initiatives et les innovations liées aux changements climatiques dans l'industrie minière canadienne, consultez le site suivant : <https://mining.ca/fr/notre-expertise/changements-climatiques/initiatives-et-innovations-en-matiere-de-changements-climatiques-dans-lindustrie-miniere/>
Pour télécharger le *protocole VDMD sur les changements climatiques*, rendez-vous à : <https://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/protocoles-et-cadres/>

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Cynthia Waldmeier

Directrice des communications, Association minière du Canada

Téléphone : 613 233-9392, poste 225, ou 613 894-2128 (cellulaire) Courriel : cwaldmeier@mining.ca